

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Changement modalités de délivrances CNI

Nouvelles modalités d'établissement d'une demande de carte d'identité à compter de mars 2017. Les Cassonnais seront invités à établir leur demande de carte d'identité auprès d'une mairie habilitée dotée du dispositif biométrique (Nort-sur-Erdre, La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou). Toutefois, contrairement au passeport biométrique, le format de la carte d'identité restera inchangé.



Cette nouvelle procédure a un double objectif :

- lutter contre les fraudes d'identité ;
 - accélérer les procédures de délivrance des titres d'identité.
- Les empreintes digitales du demandeur devant être scannées. Seules les mairies équipées du dispositif biométrique pourront donc traiter les demandes de carte d'identité.

Dans un souci de préserver un service public de proximité, l'accueil de la Mairie va continuer à accompagner les

demandeurs de carte d'identité, dans leurs démarches, en permettant :

- de retirer les documents papiers
- de réaliser une pré-demande en ligne.

La pré-demande en ligne peut être effectuée par tous, sur une connexion privée, à l'adresse <https://ants.gouv.fr/>

Pour plus d'informations : www.loire-atlantique.gouv.fr

BUDGET

Lors de sa séance du 28 février, le conseil Municipal a adopté le budget primitif 2017 à l'unanimité.

Cette année encore, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. Aucune augmentation des taux n'a eu lieu depuis 2013.

Globalement, pour 2017, le budget de la section de fonctionnement s'équilibre à xxx k€ et le budget de la section d'investissement à xxx k€

Des équipements structurants et quotidiens ont été adoptés lors de ce conseil municipal

- Bâtiment voirie : construction d'un centre technique municipal, rénovation de la voirie (VC1), acquisition de matériel électrique...
- Associations : acquisition d'un vidéo projecteur pour la salle municipale, extension des rangements de la salle de sport, acquisition de matériel d'exposition pour la salle de la Grange, acquisition de tables pour les associations...
- Enfance jeunesse : finalisation de l'aménagement de la cour du restaurant scolaire, amélioration du bâtiment de l'école, acquisition de tableaux et de lits couchettes pour l'ALSH...
- Affaires sociales : renouvellement des équipements du logement d'urgence, acquisition d'une prise pour le marché alimentaire...



Élections : dates, révision générale des listes, appels aux assesseurs

Le premier tour des élections présidentielles aura lieu le dimanche 23 avril et le second tour le dimanche 7 mai. Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin.

Suite à la refonte des listes électorales, tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale courant mars 2017. 1500 cartes vont être distribuées au domicile de chaque électeur. Celles qui n'auront pu être remises à leur titulaire seront retournées en mairie, puis tenues à disposition des électeurs au sein de leur bureau de vote le jour du prochain scrutin. Un nouveau découpage électoral sera effectif au 1^{er} mars 2017, comme lors de chaque scrutin présidentiel.

La commune comptera toujours 1 lieu de vote unique (le site du restaurant scolaire, rue du Bas du Bourg). Ce site comportera toujours deux bureaux de votes (chaque bureau de vote a une entrée distincte).

Pour voter, il suffit de se rendre auprès au bureau de vote (le numéro et l'adresse sont notés sur la carte électorale) muni d'une



pièce d'identité (obligatoire) et de sa carte électorale et ce, aux horaires d'ouverture du bureau (8h00 - 19h00)

Si vous souhaitez être assesseur

Les personnes qui souhaiteraient participer davantage au déroulement des élections et plus particulièrement pour tenir une permanence sont invitées à se faire connaître dès à présent (contact@casson.fr - 02.40.77.62.46). Une réunion d'information, organisée courant avril, présentera les rôles de chaque membre du bureau de vote (Présidents, assesseurs, secrétaires, scrutateurs...)

LETTRE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CASSON

Réalisation : Commission Communication Armelle Bossis, Ségolène Briand, Arnaud Dousset, Claudia Houssais et Franck Le Gal
Responsable de la publication : Philippe Euzénat
Directeur de la publication : Claudia Houssais
Tirage : 950 exemplaires
Conception et impression : Val pg / 02 40 75 22 77 / www.val-pg.fr

Concours baptême d'une nouvelle rue



Chères Cassonnaises chers Cassonnais,

Vous le savez, l'extension du Parc des Ardillaux est désormais bien lancée.

Ce parc a pour vocation l'accueil d'artisans, au sein

d'espaces plus adaptés à leurs besoins, et d'en permettre l'accueil de nouveaux.

Une rue dessert ces espaces mais pour l'heure, n'a pas de nom...

Le dynamisme et l'imagination sont autant de qualités qui définissent entre autres, nos chers habitants.

Nous avons ainsi choisi d'ouvrir aux Cassonnais, la possibilité de proposer un nom de rue, qui viendra ainsi officiellement baptiser celle-ci.

Vous avez jusqu'au 31 Mars 2017 pour proposer vos idées de nom de rue.

Le jury composé des élus du conseil municipal, choisira la meilleure proposition.

Comment participer?

Très simple:

- 1 - Des urnes seront disposées durant le mois de Mars aux endroits convenus tels que Mairie, commerces...
- 2 - Sur Facebook en mettant un commentaire sur la publication.
- 3 - Par mail : communication.casson@yahoo.fr

Le gagnant sera invité à l'inauguration de la rue.

Soyez inventifs, soyez imaginatifs, soyez... Cassonnais

MARCHÉ DE PRINTEMPS

Le mardi 11 avril se déroulera un Marché de Printemps municipal.

A cette occasion, tous les commerçants sédentaires et ambulants organisent une grande tombola.

Des urnes et des bulletins de participation seront à votre disposition auprès de tous les commerces cassonnais.

Le tirage au sort sera pratiqué lors du marché du 11 avril



Repas des aînés

« Si l'on pouvait retrouver les guinguettes »...

Cette année, pour fêter ses aînés, la commission « affaires sociales » a choisi de réveiller le bon temps des guinguettes au bord de l'eau.

Samedi 28 janvier, 12 heures... Restaurant scolaire...

Les jeunes du centre de loisirs ont peint sur les murs une fresque à la Renoir et évoqué les vieux microsilons. Des lampions et ribambelles frémissent



au plafond. Le conseil municipal, en habits de bal musette, accueille les 64 convives : tous ceux et celles qui ont un jour soufflé soixante-dix bougies. Un parfum de beurre blanc vient taquiner les papilles, la « Ronde des Mets » s'affaire aux cuisines, on se croirait au bord de l'eau.

Lilie Printemps et M. Léon sont là pour réveiller les plus grands titres de Montand, de Berthe Sylva ou de Piaf. Même monsieur le Maire y va de sa chansonnette, en faisant tourner la roue du pimpant limonaire.

A Casson, la jeunesse n'a pas d'âge pour chanter « Chez Gégène » le « bal de Saint Jean » ou « Riquita » !

C'est comme cela chaque année : quel que soit le thème, ça chante, ça danse au bonheur des rencontres avec les conseillers. Alors, à l'an prochain, fin janvier, pour un autre décor pour le moment tenu secret



Rappel sur l'interdiction de faire des feux de végétaux

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Non, vous n'avez pas le droit de faire brûler vos déchets verts (feuilles mortes, branches d'arbres, résidus de débroussaillage...) dans votre jardin.

Contrairement aux idées reçues, rappelons que les feux de jardin sont totalement interdits, quel que soit le temps, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige...

Cette disposition est applicable sur l'ensemble du territoire et résulte d'articles du Code de la santé publique et du Code général des Collectivités Territoriales, qui chargent le



maire d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique au sein de la commune.

Les services de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€ (article 131-13 du nouveau code pénal).

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives ▶

agenda

Mars

- Du 12 au 25 4^{ème} festival - Polyglotte
- 22 Collecte Don du Sang - Nort sur Erdre
- 07 Animation musicale - Halte Paprika- RAM
- 21 Animation musicale - Halte Paprika- RAM

Avril

- 01 Soirée dansante - Grandchamp Arts Martiaux
- 02 Jeu de piste- APEM
- 07 Assemblée générale - ACSIRNE
- 29 Marché de printemps et portes ouvertes - École Sainte Anne
- Concert de fin d'année - EMI - Prémabule à Ligné

Mai

- 07 et 08 Parade et Bourbier avec véhicule de la libération Casson Mon Pays
- 13 Tournoi amical - Grandchamp Arts Martiaux
- 19 Exposition - Relais des Assistants Maternels

Juin

- 03, 04 et 05 Week-end Pentecôte - TuDou Mat
- 03 Concours de palets - Badminton de Casson
- 04 Kermesse - École Sainte Anne
- 09 Assemblée générale + remise de grades Grandchamp Arts Martiaux
- 10 Tournoi - AS Casson Foot
- Pique-nique fin de saison - Grandchamp Arts Martiau
- 16 Assemblée générale - AS Casson Football
- 17 Fête de fin d'année - APEM
- 18 Grand prix cycliste d'Erdre et Gesvres - Casson Mon Pays

Juillet

- 02 Pique-nique - TuDou Mat

Récupération des plaques de numérotation des maisons

La première phase du travail de numérotation des maisons dans les villages est terminée. Près de 60% des villages de la commune ont été concernés par la numérotation en 2016. Ce travail sera finalisé en 2017, pour les villages restants. Environ 200 numéros ont été créés.

Les habitants concernés par la numérotation ont reçu un courrier ou la visite d'un élu municipal dans le courant de l'année 2016. Ce courrier les informait du numéro attribué, des consignes pour communiquer la nouvelle adresse aux différents organismes. Ils ont été invités à venir retirer la plaque de rue à l'accueil de la Mairie. Ces plaques sont offertes par la municipalité.

Beaucoup de plaques n'ont, pour l'heure, pas été récupérées. Si vous êtes concernés par la première phase de numérotation, et si vous n'êtes pas venu récupérer votre plaque, vous pouvez encore venir à l'accueil de la Mairie.

Merci pour votre coopération ▶



Temps péri et extrascolaires

REPAS DES AINÉS

Les enfants se sont mobilisés pour offrir à leurs aînés un décor festif pour leur repas annuel.

Durant le mois de janvier, les enfants ont créé une fresque représentant les guinguettes. Ils ont aussi confectionné des disques vinyle et des notes de musique pour des touches colorées réparties dans la salle de restauration.

En espérant que ce décor aura participé à la bonne humeur de ce moment convivial ▶



ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES DE FÉVRIER :

Pendant les vacances de février dernier, l'accueil de loisirs s'est mis à l'heure du « 7^{ème} art » avec 46 enfants accueillis et une moyenne de 26 par jour.

Cette semaine a été pleine de créativité et de découvertes...

En effet, les enfants ont pu réaliser des figurines « Star Wars », des tomates, des marionnettes et des photos « truquées ». Une fresque « pellicule de cinéma » a été composée pour décorer la salle d'activité avec des portraits colorés...

Ils ont également confectionné, pour le bonheur des papilles, des cookies avec leurs pépites de chocolat.



Cette semaine du cinéma a été marquée par la projection de « Tous en scène » au cinéma Le Gen'eric, avec la visite de la salle de projection après la séance. L'ancien projecteur a captivé l'attention avec l'explication du montage des pellicules de cinéma.



Les plus jeunes ont pu avoir leur propre séance adaptée avec le film « La prophétie des grenouilles ». La salle de restauration a été aménagée pour l'occasion en vraie salle de projection ▶

Préparation de la rentrée scolaire 2017-2018 :

Inscriptions services enfance jeunesse rentrée 2017

La rentrée 2017 se prépare déjà ! Les inscriptions aux services enfance jeunesse (restauration scolaire et accueil périscolaire) sont prévues du 24 avril au 24 mai inclus. Les dossiers seront **téléchargeables** sur le site internet et pourront être retirés en mairie à partir du 24 avril 2017.

Nous rappelons qu'il est indispensable de **renouveler le dossier** chaque année afin que votre enfant puisse être accueilli.

Inscription à l'école Montgolfier

Pour les futurs écoliers qui feront leur première rentrée à l'école Montgolfier, les familles peuvent venir remplir une fiche de pré-inscription en mairie. Ensuite, vous pourrez contacter l'école où M^{me} MEREL, la directrice, vous informera d'une rencontre ▶

Accueil de loisirs :

Les vacances de printemps arrivent à grand pas, l'accueil de loisirs est ouvert du 10 au 14 avril.

Cette semaine sera l'occasion de voyager à travers les 5 continents...

Puis, il va y avoir les grandes vacances ! L'accueil de loisirs sera ouvert du 10 juillet au 4 août et du 28 août au 1^{er} septembre. Les animateurs de la ville concoctent un programme d'enfer pour vos enfants... Petits ou grands, tout le monde s'y retrouvera.

Les inscriptions pour les vacances de juillet auront lieu du 6 au 16 juin 2017 et pour le mois d'août du 3 au 7 juillet 2017. Les fiches d'inscriptions et plaquettes seront téléchargeables sur le site internet et disponibles en mairie ▶